

# Le contrat d'apprentissage

Il permet aux jeunes de 15 à 29 ans de :

- Préparer le diplôme du CAP, Bac Pro, BTS, DUT jusqu'à celui d'Ingénieur ou un titre professionnel
- Acquérir une qualification professionnelle **gratuitement**
- Percevoir un salaire
- CDD de 6 mois à 3 ans en fonction du niveau de qualification recherché.
- Un «maître d'apprentissage» accompagne l'apprenti durant toute la durée du contrat
- Période essai : 45 jours en entreprise

## La rémunération

- Le salaire du contrat d'apprentissage augmente mécaniquement en 2024 pour prendre en compte la revalorisation automatique du smic au 01 janvier (+1,13%).
- Le montant du Smic mensuel brut au 01 janvier 2024 s'établit à 1 766,92 euros et la rémunération du contrat d'apprentissage s'établit dès lors comme suit en 2024 :

Age	- 18 ans	18-20 ans	21-25 ans*	26 ans et plus*
1 <sup>ère</sup> année	27% du SMIC 477,07 € brut	43% du SMIC 759,78 € brut	53% du SMIC* 936,47 € brut	100% du SMIC* 1 766,92 € brut
2 <sup>ème</sup> année	39% du SMIC 689,10 € brut	51% du SMIC 901,13 € brut	61% du SMIC* 1077,82 € brut	100% du SMIC* 1 766,92 € brut
3 <sup>ème</sup> année	55% du SMIC 971,81 € brut	67% du SMIC 1 183,84 € brut	78% du SMIC* 1 378,20 € brut	100% du SMIC* 1 766,92 € brut

\* En pourcentage du Smic ou du salaire minimum conventionnel (SMC) si existant